

FABRIQUE UNE COURONNE DES ROIS !

Concours pour les 3-10 ans - Règlement au verso
Remise des prix le dimanche 19 janvier 2025 à 16 h, suivie d'une galette des rois

**RÉSIDENCE
AUTONOMIE**

à taille humaine

Gratuit



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE COURONNE

[Article 1](#) : La MARPA de Bréval propose à tous les enfants de 3 à 10 ans un **concours de bricolage**, ayant comme thème : « **Couronne des rois** ». Le concours est ouvert du lundi 16 décembre 2024 au mardi 14 janvier 2025.

[Article 2](#) : Ce concours est ouvert à tous les enfants de 3 à 10 ans. La participation à ce concours est gratuite. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle ; seul un bricolage par enfant est autorisé.

[Article 3](#) : Une couronne gourmande sera attribuée à chaque vainqueur par tranche d'âge (3-4 ans, 5-6 ans, 7-8 ans, 9-10 ans) ; le vainqueur ou son représentant devra se présenter à la MARPA pour recevoir le lot (il ne sera pas envoyé par courrier).

[Article 4](#) : Le bricolage peut être réalisé à partir de tout matériel. Le bricolage doit représenter exclusivement une couronne.

[Article 5](#) : Le bricolage doit être remis par courrier ou en main propre à la MARPA de Bréval : 15 rue du Vieux Chêne, 78980 Bréval pour le **mardi 14 janvier 2025 au plus tard**. Doivent être indiqués :

- sur la couronne : le prénom et l'âge de l'enfant,
- sur un papier libre : le nom et le prénom de l'enfant, sa date de naissance, son adresse complète, son adresse mail et un numéro de téléphone.

Ces renseignements permettront de prévenir les lauréats du concours en cas de victoire. Les dessins comportant des mentions incomplètes ou illisibles ne pourront être retenus.

[Article 6](#) : Toutes les couronnes seront soumises au jury. Le jugement des couronnes se fera en toute objectivité, sans que les éléments d'identité des candidats aient été portés à la connaissance du jury, et ce afin d'assurer le caractère impartial du jugement.

Le jury sélectionnera les meilleurs couronnes selon les **critères** suivants : Respect du thème - Originalité - Qualité de réalisation - Propreté du travail.

[Article 7](#) : Les **résultats du concours** seront annoncés le **dimanche 19 janvier 2025 à 16 h à la MARPA de Bréval**, et seront suivis d'une galette des rois ; tous les participants sont invités à la cérémonie.

La MARPA de Bréval se réserve le droit de communiquer l'identité des participants du concours, par exemple dans la presse locale, la revue municipale de Bréval, la page Facebook de la MARPA.

[Article 8](#) : L'ensemble des couronnes réalisées seront offertes aux résidents de la MARPA. Elles ne seront pas restituées.

[Article 9](#) : Les participants à ce concours autorisent la MARPA de Bréval à utiliser leur bricolage pour toute manifestation physique ou virtuelle : exposition, page Facebook, site Internet... En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tous droits de propriété du concours à la MARPA de Bréval.

[Article 10](#) : Le jury est souverain, aucune réclamation ne sera possible.

[Article 11](#) : Le simple fait de participer entraîne l'acceptation sous toutes ses formes et sans aucune restriction du présent règlement.

[Article 12](#) : La MARPA de Bréval se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et ce sans justification.

[Article 13](#) : Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du concours ont vocation à être traitées afin de gérer les participations au concours exclusivement. L'organisateur est le seul à avoir le droit d'accès aux données enregistrées, lesquelles n'ont pas vocation à être transmises, et celles-ci ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire au regard de la finalité du présent traitement.